

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR PUBLICATION IMMÉDIATE – 09 08 2010**

### **3 engins de chantier sur 10 ne répondent pas aux prescriptions européennes**

*Agoria demande des contrôles sur les importations bon marché.*

*De plus en plus d'engins de chantier présentant des vices de conformité arrivent dans notre pays. Selon la fédération de l'industrie technologique, Agoria, environ 30 pour cent des engins de chantier ne répondent pas aux prescriptions européennes en matière d'environnement et de sécurité. Il s'agit de machines importées à partir de pays extérieurs à l'UE et qui, en raison d'un manque de contrôles aux frontières, sont mises en vente sur notre marché à des prix nettement inférieurs à ceux des engins conformes. Agoria diffuse actuellement des brochures afin de sensibiliser les acheteurs de matériel de chantier ainsi que les services publics. La fédération demande en outre davantage de moyens pour que soient renforcés les contrôles douaniers.*

Atténuation du bruit, émissions de particules et de gaz polluants par les moteurs, accessibilité, pictogrammes de service, équipements anti-retournement... : autant de mesures instaurées ces dernières années concernant les engins de chantier tels que les excavatrices, chargeuses sur pneus, bulldozers et grues à tour. « Les constructeurs d'engins appliquent ces règles européennes, » explique Jos Pinte, directeur du secteur Mécatronique d'Agoria, « mais aujourd'hui, ils sont confrontés à la concurrence déloyale de machines d'importation bon marché qui ne répondent pas à ces règles. »

Il s'agit de machines produites hors de l'UE et importées via les ports d'Anvers et de Zeebruges. L'on trouve également de plus en plus de machines qui, à l'origine, ont été produites dans l'UE mais étaient destinées à des marchés hors UE. À cause du manque de contrôles, elles se retrouvent sur le marché belge. « Prenons l'exemple des voitures. Dans ce domaine, divers mécanismes assurent un nombre suffisant de contrôles. Qui achète une voiture peut être sûr qu'elle satisfait à toutes les normes. Pour les engins de chantier, un système de contrôle analogue fait défaut. »

### **Polluants et dangereux**

« Les engins non conformes peuvent être plus polluants et plus dangereux », explique M. Pinte. Une autre caractéristique commune de ces machines d'importation est leur faible prix. Les machines non conformes raflent une part énorme du marché des producteurs d'engins qui, eux, respectent les règles.

### **Grue sans protection anti-chute**

Chaque année, 5 à 7000 nouveaux engins sont vendus dans notre pays, sans compter un nombre considérable de ventes de matériel de seconde main. En 2010, le CECE, la fédération sectorielle européenne dont Agoria est membre, a procédé à des contrôles lors du salon BAUMA en Allemagne. Il s'agit de l'un des salons les plus importants d'Europe dans le secteur du matériel de chantier. L'échantillon a révélé que 30 pour cent des chargeuses sur pneus proposées à la vente étaient dépourvues de marquage CE. Une grue à tour chinoise ne possédait pas de dispositif de protection anti-chute, équipement pourtant obligatoire dans l'UE. Sur les 45 marteaux piqueurs hydrauliques proposés à la vente, 19 se sont avérés non conformes aux règles européennes.

### **Concurrence déloyale**

C'est pourquoi Agoria diffuse différentes brochures réalisées par le CECE à l'intention des acheteurs d'engins de chantier. Ces brochures contiennent des indications permettant de rapidement reconnaître les machines non conformes. Elles seront également mises à disposition des services de douane. Agoria constate que ces derniers manquent d'effectifs et lance un appel aux autorités afin qu'elles s'attaquent à ce problème. La fédération est également prête à mettre des experts à la disposition du SPF Économie. Pinte : « L'insuffisance de contrôles entraîne des

manques à gagner pour nos entreprises. Les autorités ont également tout intérêt à ce que ces entreprises soient florissantes. Nous leur demandons dès lors d'assurer davantage de contrôles pour mieux les protéger contre la concurrence déloyale. »

Pour plus d'informations :

Evi Robignon

Public Relations Assistant

T. : 02 706 78 24

M. : 0472 82 84 33

E. : [evi.robignon@agoria.be](mailto:evi.robignon@agoria.be)

**Les communiqués de presse d'Agoria sont disponibles sur [Error! Hyperlink reference not valid.](#), sur Twitter ([www.twitter.com/agoria](https://www.twitter.com/agoria)) et via feed RSS**